



Haute-Loire le DÉPARTEMENT



ETUDE DE DEFINITION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE SUR LA VALLEE DE MAGNORE



La définition de l'espace naturel sensible de la vallée de Magnore est en cours et des échanges ont été engagés avec la population locale en 2015 et 2016 dès le démarrage de cette démarche.

Aujourd'hui, un diagnostic a été conduit. Il a permis d'apporter des éléments à toute la population locale et aux élus des communes concernées Arzac en Velay, Coubon et Lantriac et du Département. Ces derniers vont se prononcer sur une possible démarche de préservation voire de restauration des richesses naturelles de ce territoire.



1. QUELLE EST LA ZONE D'ETUDE ?

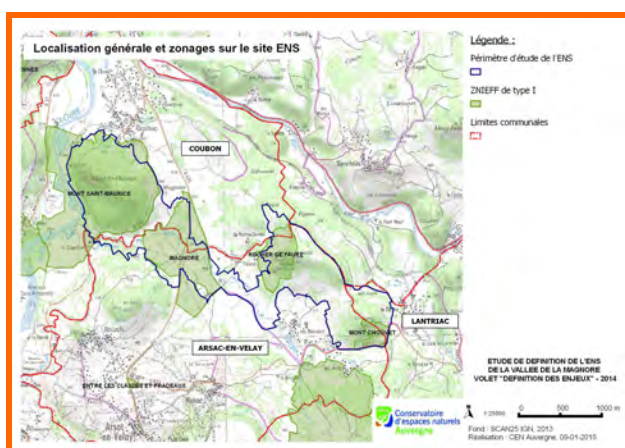
La zone étudiée représente un peu plus de 300 ha. Le contexte géologique y est particulier : il s'agit de sols majoritairement argileux, supports de milieux naturels agro-pastoraux.

Ce secteur marque la limite sud des bassins sédimentaires de Polignac, de l'Emblavez et du Puy-en-Velay, qui constituent une particularité géologique en Auvergne.

La zone d'étude est bordée par les édifices volcaniques du Mont Chouvet, du Rocher de Faure, du Mont-St Maurice et le ruisseau de Magnore.



Premier plan d'argiles, Rocher de Faure et vallée de Magnore, CEN Auvergne



Localisation du périmètre d'étude sur carte IGN au 1/25000^{ème}

2. QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE CETTE ETUDE CONCERNANT LA VALLEE DE MAGNORE ?

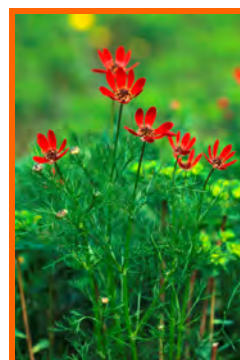
DES CURIOSITES MISES EN LUMIERE

QUELQUES NOMBRES

48 types de végétations ont été décrits dont 15 présentent un enjeu. Dans ces milieux naturels ou semi-naturels, 596 espèces végétales ont été trouvées dont plus de 40 espèces rares ou menacées.

Inventaire	Nombre total	Enjeux
Végétations	48	15
Flore	596	40
Mousse	147	13
Papillons	51	8
Criquets, Sauterelles	19	1
Oiseaux	67	10
Mammifères	29 dont 12 chauves-souris	17
Reptiles	6	6

Une très forte biodiversité !



Adonis flammea, CBNMC Arnaud DESCHEEMACKER

Trois édifices volcaniques bordent ce paysage. Ils sont très riches en biodiversité végétale, animales.

Sur leur flanc, en fonction de l'épaisseur du sol, on trouve une grande diversité de pelouses : les pelouses sèches sur basaltes ou granites. Ce sont des pâtures très maigres.



La vallée de la Magnore depuis Rohac – Dépt 43

LES PELOUSES SECHES SUR ARGILE

Les pelouses sèches sur les argiles sont particulièrement remarquables.



Mont-St Maurice, CEN Auvergne Stéphane Cordonnier

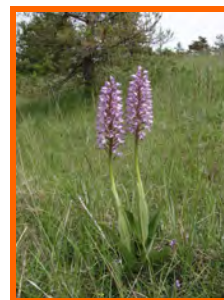
Il a été constaté que les surfaces en argiles ont très nettement diminué entre 1948 (date des premières campagnes de photographies aériennes) et les années 2000.

Ces derniers affleurements argileux marneux restent fragiles et menacés :

- par des zones de dépôts autorisés ou individuels, point de départ d'espèces exotiques envahissantes ;
- par l'embroussaillage et la dynamique forestière ;
- par des pratiques de loisirs motorisés ;



Ophris abeille – CEN Auvergne



Orchis militaire – CEN Auvergne



Macaon – CEN Auvergne



Pie grièche écorcheur – CEN Auvergne

LES HABITATS FORESTIERS



Muscardin – GMA

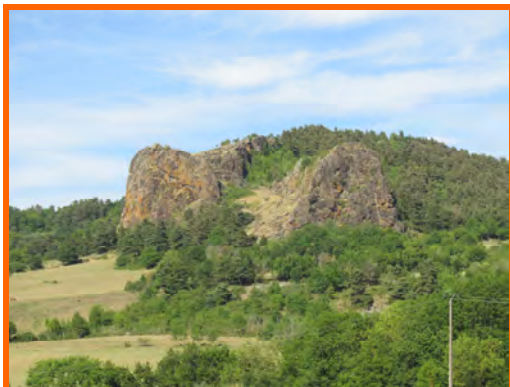
La forêt couvre 40 % de la zone d'étude. Les photos aériennes montrent une extension de cette forêt, succédant à des pelouses anciennement pâturées.

Le pin sylvestre est l'essence forestière dominante.



Pin sylvestre taille de boulange – CEN Auvergne

Le Mont St Maurice abrite une petite zone de chênaie thermophile. Le Rocher de Faure présente une hêtraie remarquable.



Rocher de Faure – CEN Auvergne

LES PLANTES MESSICOLES



Bords de champs sur la route des Boiroux – Dpt 43

De part et d'autre de la RD 535, se trouvent des espaces cultivés. En plus de leur intérêt alimentaire, certains champs abritent des plantes messicoles. Cette flore particulière qui accompagne les céréales est en voie de régression sur ce secteur. Elle est sensible à l'intensification des pratiques agricoles (fertilisation et utilisation des pesticides). Les botanistes ont noté sur ces dix dernières années un déplacement de ces espèces, passant de leur habitat premier des bordures de champs de céréales à des zones refuges dans les pelouses écorchées des affleurements marneux.



Adonis couleur de feu – CBNMC

LES PRAIRIES HUMIDES

Les prairies humides sont très originales pour le bassin du Puy. Elles sont localisées en bas des versants, dans des dépressions au sein des pelouses et dans les vallons frais le long du ruisseau de Magnore.

Certaines sont pâturées, d'autres fauchées. Leur composition est proche de la flore du Mézenc avec notamment la présence remarquable du Narcisse des poètes.

Leur conservation constitue un enjeu, ces milieux devenant de plus en plus rares car ils ont été bien souvent transformés en prairie temporaire.



Prairie humide – CEN Auvergne



Aporia crataegi Gazé –CEN Auvergne Fabien Egal



Traquet motteux - CEN Auvergne



Hermine courant avec un rongeur dans la gueule – GMA Charles Lemarchand



Pontia daplidis, CEN Auvergne Aurelie SOISSONS

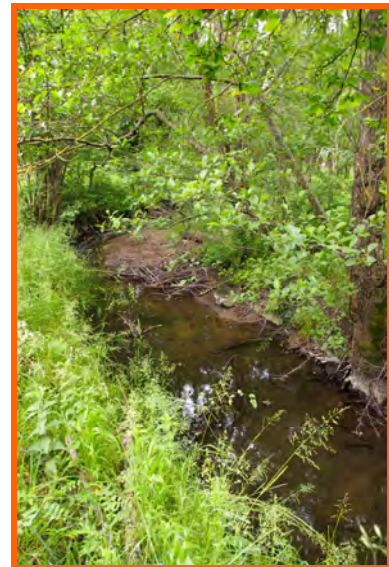
LE RUISSEAU DE MAGNORE

Le ruisseau de Magnore constitue la colonne vertébrale de cette vallée.

Les saules au bord de celui-ci ou ceux isolés dans certaines prairies ont fait l'objet d'une attention particulière des anciens : ils les ont taillés en têtard, pour produire de la litière, du fourrage, du bois souple pour la vannerie...

Ces saules sont âgés et constituent un patrimoine naturel et culturel. Ce patrimoine risque de disparaître à court terme.

La présence de ce rideau d'arbres est discontinue avec des zones localisées de berge fortement piétinée. Pourtant, il constitue un écrin pour la rivière, un couloir de circulation pour beaucoup d'espèces.



Ruisseau de Magnore – Dpt 43



Alignements de saules têtards – Dpt 43

POURQUOI TOUTES CES RICHESSES NATURELLES ?

Cette flore et ces végétations sont des témoignages de l'histoire des hommes dans cette vallée. L'analyse des cartes anciennes, des photos aériennes nous renseigne également sur l'évolution des paysages de cette vallée, des usages de l'homme.



Carrière du Mont St Maurice et Vallée de Magnore – Dpt 43

La diversité très importante en espèces végétales ou animales ainsi qu'en végétations s'explique par la combinaison de trois facteurs :

- un contexte géologique argileux caractéristique du bassin du Puy-en Velay, unique en Auvergne ;
- la position géographique stratégique de ce petit bassin versant aux carrefours d'influences méditerranéennes et montagnardes ;
- par des pratiques agro-pastorales plutôt favorables au maintien de la biodiversité.

Ces résultats légitiment l'intérêt porté par le Département à cette vallée.



Mont Chauvet – CEN Auvergne



Grand Duc – LPO Auvergne Pedro Cea



Couleuvre à collier – CEN Auvergne Samuel ESNOUF



Colchique – CBNMC Stéphane PERERA



Troupeau de vaches au pied de la falaise de marne – CEN Auvergne

3. UN ESPACE DE VIE, DE PRODUCTIONS

Cette vallée marque une transition entre le village périurbain d'Orzilhac, tourné vers Brives et le Puy-en-Velay et des villages plus ruraux comme Faure, les Boiroux, les Avits.



Village d'Orzilhac – Dpt 43



Village de Faure – Dpt 43



Abreuvoir des Boiroux – Dpt 43

UN TERRITOIRE AGRICOLE

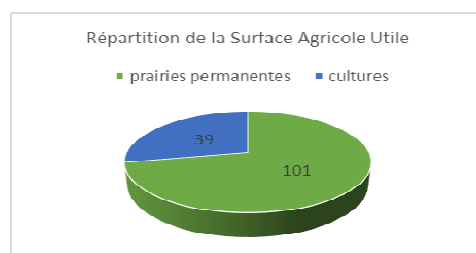
C'est une zone de production agricole où 14 exploitations ont été recensées en 2015.

11 exploitants ont été rencontrés dans le cadre de cette étude.

10 exploitants pratiquent une agriculture conventionnelle, 1 exploitant est en conversion biologique. La plupart ont des ateliers de vaches laitières ou de vaches allaitantes. 2 exploitations possèdent des ânes et/ou des ovins.



Mont Chouvet – CEN Auvergne



Globalement les pratiques agricoles sont plutôt extensives et favorables à la biodiversité ; des points d'amélioration ont été soulignés : abreuvement des animaux, gestion des bords de champs, maintien de la ripisylve ...

UNE EXPLOITATION FORESTIERE ANECDOTIQUE

La forêt représente 40 % de la surface de la zone d'étude. Pour autant, elle ne fait pas l'objet d'exploitation, quelquefois de prélèvement de bois de chauffage. Essentiellement privée et difficilement accessible, la forêt constitue un refuge très favorable à la biodiversité.

DES SECTEURS MARGINALISES Foyers D'ESPECES ENVAHISSANTES



Décharge de la Gigas – Dépt 43

2 décharges autorisées sont présentes dans ce périmètre d'étude. Ce sont des foyers d'implantation pour des espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon, la Vergerette du Canada ou le Solidago.

Elles peuvent se propager sur la vallée à la faveur de dépôts ou de remblais.

De nombreux points de dépôts de gravats et autres déchets parsèment cette vallée et particulièrement les affleurements argileux.



Mont-St-Maurice – dépôt de tuiles- CEN Auvergne

UN TERRITOIRE « SECRET »

Le territoire est bordé par deux grandes voies de randonnées : la voie verte ou GR3F sur l'autre rive de la Loire, la Transcévenole, 2 PR et de très petites randonnées plutôt discrètes. Cette confidentialité est un atout supplémentaire pour la préservation de la biodiversité.

Le patrimoine historique est décrit et mis en valeur par l'Association Histoire et Patrimoine de Coubon-Arsac. Il se situe essentiellement sur du domaine privé. Cette association propose diverses activités de découverte.



Le trou du soleil – C VALANTIN

DIVERS ACTEURS CONTACTES

Cette étude a été l'occasion de rencontrer d'autres acteurs sur ce territoire : les ACCA et la Fédération des chasseurs, l'AAPPMA du Puy en Velay, la Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques et l'ONEMA, le Syndicat des Eaux du Velay... Par leur connaissance du secteur d'études, ils nous ont permis d'affiner le diagnostic.

QUE NOUS DISENT LES HABITANTS DE LA VALLEE DE MAGNORE ?



Sortie 30 avril 2016 – CEN Auvergne

La connaissance scientifique collectée a été enrichie par les contributions des acteurs locaux qui ont apporté des points de vue, des savoir locaux, des expériences, des ressentis. Ces visions croisées sont fondamentales.

Ces propos ont été recueillis lors des réunions publiques du 13 février 2015 à Arzac en Velay, du 4 mars 2016 à Orzilhac, du 8 avril 2016 à Lantriac ou encore le 30 avril lors d'une sortie sur le Mont-St Maurice :

« C'est à Arzac que la dénomination correcte de la **Vallée de Magnore** a été dite »

« Dans les années 2000, le SYDETOM a procédé à des études pour trouver d'autres zones pour une extension du centre d'enfouissement technique des déchets existant à **Chastel Ligou**, la vallée de Magnore constituait une des zones prospectées »

« **Qualité de l'eau** altérée » « le projet non abouti d'assainissement collectif sur les hameaux d'Arzac en Velay » « l'assèchement du ruisseau de Magnore » « le ruisseau de Magnore où pêchaient les aïeux »

« **Patrimoine** rural et archéologique du Mont St Maurice autour du prieuré, de l'ancienne faïencerie d'Orzilhac, des circuits de l'eau entre les sources du Mont-St Maurice et les

fontaines d'Orzilhac » « potentialité de vestiges archéologiques sur d'autres secteurs » « La volonté de préserver leur patrimoine historique, de maîtriser sa valorisation et sa transmission »

« Tentative de la Commune de Coubron de **mettre en place un pâturage ovin sur le Mont-St Maurice** pour contenir l'embroussaillement du Mont-Saint Maurice »

« Crainte vis-à-vis du risque incendie sur le Mont St Maurice par exemple »

« **Fierté** à constater que cette biodiversité existe, qu'elle est liée à des pratiques agricoles extensives favorables »

« La **gêne** occasionnée sur les clôtures et la garde des troupeaux, la divagation de curieux dans des parcelles privées »

« **Crainte** d'un développement touristique non souhaité »

« La **forêt** est un patrimoine hérité, on n'y va pas, on ne se sait plus où sont les parcelles »

« Si on continue comme ça, si on n'agit pas différemment, cette biodiversité va perdurer... **qu'est ce qu'un ENS va nous apporter ?** »

« **Etang du Lauzet**, nouvellement acquis par SOS Loire vivante – cette association a un objectif de préservation et de valorisation de ce site pour mettre en avant le fleuve Loire et la biodiversité associée »



Sortie 30 avril 2016 – CEN Auvergne

POURQUOI MOBILISER CET OUTIL « ESPACE NATUREL SENSIBLE », QUI DECIDE ? QUE POURRAIT-ON FAIRE ?

La préservation des espaces naturels sensibles est une compétence exercée par le Département depuis 1992. Le financement de cette compétence est assuré par une taxe dédiée prélevée sur les permis de construire.

La politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles est pragmatique et opérationnelle. Ce n'est pas un outil réglementaire.

L'outil ENS permet :

- ➔ de mobiliser des moyens humains pour des expertises, pour agir aussi,
- ➔ de faire s'exprimer les différents points de vue et de faire des choix ensemble, donc pour une animation et une coordination,
- ➔ de mobiliser des moyens financiers particuliers notamment ceux du Département de la Haute-Loire voire d'autres partenaires,
- ➔ pour les communes de mobiliser éventuellement le droit de préemption sur des secteurs ciblés. Le droit de préemption est utilisé par les collectivités pour avoir priorité en cas de vente d'un bien.

Qui décide et quelle est la portée de la décision ?

C'est une fusée à plusieurs étages :

Les décisions politiques seront prises par les Communes de Coubon, Arzac-en-Velay et Lantriac puis par le Département de la Haute-Loire. Un Espace Naturel Sensible repose sur un périmètre. Le plan de gestion est un document constitué d'un diagnostic (celui-ci existe déjà en très grande partie avec l'étude de définition de 2014-2015), les objectifs définis conjointement, le programme d'actions qui permet d'atteindre les objectifs à 5 ans.

Cette décision a une valeur importante puisqu'un ENS est un zonage reconnu dans les documents d'urbanisme comme les Plans Locaux d'Urbanisme ou les Schémas de COhérence Territoriale.

Les propriétaires et exploitants directement concernés :

Ils restent maîtres des décisions relatives à leurs biens. Leurs choix ont une incidence collective.

Par exemple, au printemps 2016, les exploitants agricoles ont eu le choix de contractualiser des mesures agro-environnementales dans le cadre du Plan Agri Environnemental et Climatique des Gorges de la Loire

La population locale :

Elle a été associée à différents moments pour le partage des informations (réunions publiques, sortie,...) ;

Si la démarche se poursuit, ces temps d'échanges et d'écoute réciproques seront privilégiés. Le questionnaire ci-joint, ouvert à tous, permet de poursuivre ce dialogue.

Pour faire quoi sur Magnore?

- ➔ Préserver et restaurer les pelouses et prairies sur les argiles ; leur redonner une vocation pastorale ;
- ➔ Préserver des zones de tranquillité sur les édifices rocheux ;
- ➔ Maintenir un bon état de conservation pour le corridor d'arbres constituant la ripisylve de la Magnore.
- ➔ Limiter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ;



Contact

Direction Jeunesse, Culture et Développement Durable
Pôle Culture, Patrimoines,
Animation et Vie associative
Hôtel du département
1 Place Monseigneur de Galard
CS 20310
43009 Le Puy en Velay Cedex

Véronique MOREL
Tél. 04 71 07 40 32
veronique.morel@hauteloire.fr

